

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme PAIN-GOJOSSO à M. SERAFFON, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, Mme SENTIER à Mme SARRAUTE

Etaient excusés:

Mme DUBOURG, M. RENAUD, Mme SANCHEZ

Etaient absents:

M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**22 – PLAN DE FINANCEMENT DES MISES AUX NORMES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX -
MODIFICATION**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Les articles L.2334-32 à L.2334-39 et les nouveaux articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).

Par décision n°D/2024/268 du 30 décembre 2024 modifiée par décision D/2025/36 du 10 février 2025, Monsieur le Maire a sollicité une subvention au titre de la D.S.I.L. 2025 pour les travaux de mises aux normes et de sécurisation des bâtiments communaux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Travaux :		Aides publiques :		
Mise aux normes électricité et incendie des bâtiments	56 471,40 €			
Mise en conformité coffret tarif jaune	23 712,01 €	DSIL	29 576,40 €	35%
Mise en conformité local sous la tribune gymnase	3 052,55 €			

Robert PAUL				
Parafoudre mairie	1 268,04 €			
		Autofinancement :		
		Fonds propres	54 927,60 €	
Total dépenses d'investissement	84 504,00 €	Total recettes d'investissement	84 504,00 €	

- D'encaisser la recette au compte 13462 chapitre 13 du budget principal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 10 mars 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/25
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20250325-75113-DE-1-1

Le secrétaire de séance,
Monsieur Stéphane ELIAS


Stephane ELIAS


Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

Sarraute